



## Temps partiel et pont

-----  
Par Aurelie\_027

Bonjour

Je travaille à temps partiel 28h par semaine dans une entreprise où la CC est 1486 bureaux d'études techniques.  
Le jour où je ne travaille pas est le vendredi

Ma question est la suivante:

Avec les jours fériés qui sont tombés le jeudi, dois-je déduire une journée pour le vendredi ou non ?

Merci beaucoup pour les réponses